Arrêté de promotion de M. Mulocheau à Bernay.

Numéro d'inventaire : 1999.04348
Auteur(s) : Eure. Inspection académique
Type de document : texte ou document administratif
Éditeur : Préfecture de l'Eure. (Evreux)
Date de création : 1932
Description : Feuille de papier bis.
Mesures : hauteur : 280 mm ; largeur : 210 mm
Notes : Préfecture de l'Eure - Instruction Publique - Personnel - République française. / Le Préfet de l'Eure, Officier de la Légion d'Honneur arrête : Article 1 : Monsieur Mulocheau Georges, Instituteur à Bernay est promu de la 6e classe à la 5e classe (au choix), à dater du 1er janvier 1932. / Article 2 : Monsieur Mulocheau sera placé dans sa nouvelle classe à la suite des fonctionnaires déjà promus par arrêté préfectoral du 17 décembre 1931. Sa promotion aura un effet financier à dater du 1er avril 1932. / Article 3 : M. l'Inspecteur d'Académie est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté. / Evreux, le 10 juin 1932. Le Préfet : signé P. Moitessier. / Pour ampliation, le Secrétaire général, A. Bousquet. / Un estampillage : Préfecture de l'Eure est apposé au bas de la page.
Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.
Filière : École primaire élémentaire
Nom de la commune : Évreux
Nom du département : Eure
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1
Lieux : Eure, Évreux

PREFECTURE DE L'EURE

Instruction Publique

Personnel

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet de l'Eure,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie,

Vu les lois du 30 octobre I886, du I9 juillet I889 et du 25 juillet I893;

Vu la loi du 26 avril I932;

Vu la circulaire ministérielle du I0 mai I932;

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Enseignement Primaire de l'Eure, en date du 7 juin I932;

ARRÊTE:

ARTICLE Ier.- Monsieur Mulocheau Georges . . . . . instituteur . . à . . Bernay . . . . . est promu, de la 6 è classe à la 5 è classe (Au Choix), à dater du Ier janvier I932.

ARTICLE 2.- M. onsieur Mulocheau sera placé dans sa nouvelle classe à la suite des fonctionnaires déjà promus par arrêté préfectoral du I7 décembre I93I. Sa promotion aura un effet financier à dater du Ier avril I932.

ARTICLE 3.- M. l'Inspecteur d'Académie est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Evreux, le I0 Juin I932.

Le Préfet,
Signé: P. MOITESSIER.

Pour ampliation,
Le Secrétaire Général,

PREFECTURE DE L'EURE